

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux décembre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Linda PAYET, Mme Stéphanie BELLANGER, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI.

### **Absents ayant donné pouvoir** :

M. Laurent DUBOST	donne procuration à	M. le Maire
Mme Anne-Sophie JUDALET	donne procuration à	M. Christophe ANGOMARD
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **10. Renaturation du terrain multisports de la Cressonnière**

### ***Madame GAILLOCHET rapporte :***

Le site du terrain multisport de la Cressonnière, aujourd'hui vieillissant, ne satisfaisait plus aux normes de sécurité réglementaires, et présente des défaillances structurelles de sa plateforme. La remise à niveau de cet équipement nécessiterait d'importantes interventions :

- Destruction du terrain existant ;

- Reprise structurelle de la plateforme, mise en place en périphérie d'un soutènement pour contrer l'affaissement constaté ;
- Remise en place d'une nouvelle structure de jeux, et adaptation de l'environnement à cet usage, accès, végétation périphérique.

Ainsi les montants à intervenir sont importants notamment la stabilisation structurelle de la plateforme de jeux.

Il est jugé préférable de chercher un nouveau site pour accueillir une aire de jeux de ce type. Dans ce cadre l'adjoint au sport, assisté du service des sports, mène une recherche visant à identifier des lieux accessibles pour la pratique sportive et notamment dans le quartier du Bois Raguenet.

La ville souhaite inscrire son territoire dans une démarche volontariste de renaturation de la ville en lien avec l'évolution climatique. Dans les conditions décrites ci-dessus, le site de la Cressonnière peut s'inscrire dans cette dynamique.

## **I. LE PROJET**

Un projet de mutation de l'espace en un site végétalisé permettant une reconnexion à la vallée du Cens est envisagé.

Les contenus et objectifs de l'opération sont :

- Participer à la désimperméabilisation ;
- Mettre en œuvre une démarche active de renaturation des sols ;
- Mettre en œuvre une plantation d'arbres, suivant le cahier des charges des boisements d'avenir de Nantes Métropole ;
- Mettre en œuvre une démarche participative et éducative, une partie des plantations serait faite en lien avec les classes de CP de la ville.

L'opération porte sur 600m<sup>2</sup>, soit la totalité de la surface multisport désaffectée. Elle contribuera à hauteur de 6% à l'ambition de désimperméabilisation portée par la stratégie communale de végétalisation et de rafraîchissement issue de l'étude Cadastre vert.

## **II. LE FINANCEMENT**

Le projet global est estimé à 45 115€ HT. L'enveloppe d'investissement est prévue dans l'APCP Transition Ecologique.

Ce projet serait éligible au dispositif « Renaturer » du Conseil Départemental de Loire-Atlantique. Ce dispositif permet de soutenir les actions de désartificialisation des sols. Ce dispositif propose un taux maximum d'aide départementale de 70% du coût hors taxe de l'opération.

Le plan de financement est fourni ci-dessous :

	Financement Département (70% du montant HT)	Financement Commune Orvault
Travaux de désimperméabilisation	24 556.00€	11 049.00€
Fourniture et mise en œuvre de BRF	2 800.00€	1 200.00€
Fourniture et plantation de végétaux	2 457.00€	1 053.00
Signalétique		2 000.00€
TOTAL	<b>29 813.00€</b>	<b>15 302.00€</b>
TOTAL en € HT	<b>45 115.00€</b>	

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter pour le financement de cette opération toutes subventions auprès de tous organismes et plus particulièrement le Département ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 13 décembre 2022

**La secrétaire de séance**



**Linda PAYET**

**Pour le Maire  
Le Directeur général**



  
**Jean-François MAISONNEUVE**

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en Préfecture le :  
Et par publication le :

